

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00326

Numéro SIREN : 316 514 769

Nom ou dénomination : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 3609

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1		Néant *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	327 812	197 165
		Fonds commercial (1) AH	AI		3 305 095
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		289 619
		Constructions AP	AQ	3 791 074	2 883 183
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	22 745 462	4 754 177
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 442 113	564 871
		Immobilisations en cours AV	AW		2 401 472
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI		39 291
TOTAL (II) BJ		BK	29 306 461	14 434 872	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BN		304 213
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		13 260
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	35 083	2 935 981
		Autres créances (3) BZ	CA		10 573 762
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG		47 277
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		31 912
TOTAL (III) CJ		CK	35 083	13 906 404	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	29 341 544	28 341 276	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	47 635	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certificat conforme

AA

Re

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		HAUCK HEAT TREATMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 235 131)			DA	4 235 131
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	4 987 912
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	423 514
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI)			DG	15 268 462
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 396 667)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
TOTAL (I)			DL	23 518 352	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	525 334
	Provisions pour charges			DQ	557 172
	TOTAL (III)			DR	1 082 506
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	171 682
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 736 616
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 777 169
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	54 951
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	3 740 419	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	28 341 276	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Dont	Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 589 464	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Rl

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 670	FB		FC	6 670	
	biens *	FD	7 931	FE		FF	7 931	
	Production vendue services*	FG	15 328 932	FH	283 967	FI	15 612 899	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 343 533	FK	283 967	FL	15 627 501	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	142 867	
	Autres produits (1) (11)					FQ	702	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 771 069
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	860	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	918 715	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	32 293	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 781 969	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	557 145	
	Salaires et traitements*					FY	4 637 785	
	Charges sociales (10)					FZ	1 776 604	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	1 479 398
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	6 854
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 750
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	20 870	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 220 242
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	550 827	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	97 523	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	97 523
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 540	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 540
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	93 982	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	644 809	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Rc

Désignation de l'entreprise		HAUCK HEAT TREATMENT		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 702	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 702	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	2 111 559	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 111 559	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 109 857)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(68 381)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	15 870 294	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	17 266 961	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 396 667)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 702
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	89 703
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6 obligatoires A9		
				dont cotisations facultatives Madelin A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PROVISION SOCIAL				417 422		
PROVISION ARRET LIGNES				1 168 803		
PROVISION RESTRUCTURATION				525 334		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
ECARTS PROVISIONS 2019					1 366	
DIVIDENDES CLIENTS					336	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

26

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 790 252	KE		KF	39 820			
CORPORELLES	Terrains					KG	289 619	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	5 297 348	KK		KL	1 094 418			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	282 492	KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	26 943 437	KT		KU	556 202			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 888 201	KW		KX	5 631			
		Matériel de transport *				KY	47 608	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 020 348	LC		LD	45 194			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 598 871	LI		LJ	451 555			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	39 367 924	LO		LP	2 152 999			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	45 959	1U		1V	82				
TOTAL IV					LQ	45 959	LR		LS	82				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	43 204 134	ØH		ØJ	2 192 902		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4						
				1	2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 830 072	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	289 619	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	6 391 766	MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	282 492	MF				
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	27 499 638	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	1 893 833	MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	47 608	MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 065 542	MU				
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY	1 648 954	MZ		NA	2 401 472	NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IY	1 648 954	NG	/	NH	39 871 970	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	6 750	2F	39 291	2G				
	TOTAL IV			I3		NJ	6 750	NK	39 291	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4	1 648 954	ØK	6 750	ØL	43 741 333	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R6

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	250 037	PF	77 775	PG		PH	327 812		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	2 549 911	PN	144 818	PO		PQ	2 694 729		
	Sur sol d'autrui	PR	274 132	PS	6 510	PT		PU	280 642		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	768 619	PW	47 085	PX		PY	815 703		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	20 493 981	QA	2 251 481	QB		QC	22 745 462		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 690 354	QE	34 285	QF		QG	1 724 639		
	Matériel de transport	QH	19 991	QI	4 264	QJ		QK	24 255		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	604 381	QM	88 838	QN		QO	693 218		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	26 401 369	QV	2 577 280	QW		QX	28 978 649		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	26 651 406	ØP	2 655 055	ØQ		ØR	29 306 461		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	32 103 5C	32 103 5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	150 568 5W	942 756 5X	10 818 5Y	1 082 506
	TOTAL II	5Z	182 671 TV	942 756 TW	42 921 TX	1 082 506
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	54 833 6F	1 175 657 6G	6H	1 230 490
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	37 576 6U	7 750 6V	10 242 6W	35 083
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	92 409 TY	1 183 407 TZ	10 242 UA	1 265 573
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	275 080 UB	2 126 163 UC	53 163 UD	2 348 079
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	14 604	53 163		
	- financières	UG				
	- exceptionnelles	UJ	2 111 559			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RL

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

[illegible]

RV

[illegible]

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

[illegible]

Re

[illegible]

Re

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT										Néant ☐		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	39 291	UV		UW	39 291				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	47 635					47 635			
	Autres créances clients		UX	2 923 429		2 923 429						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 975		6 975						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	125 136		125 136						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	46 855		46 855						
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	10 394 795		10 394 795						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	31 912		31 912						
	TOTAUX			VT	13 616 029	VU	13 529 103	VV	86 926			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	171 682		20 727		150 955				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 736 616		1 736 616						
Personnel et comptes rattachés			8C	884 404		884 404						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	686 158		686 158						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	180 022		180 022						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 585		26 585						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	54 951		54 951						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	3 740 419	VZ	3 589 464		150 955				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

RC

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	40 446	XE 48 127	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 681		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7 (68 381)	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8
à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO 114 890		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR 94 636	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
	Majoration d'amortissement*								XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		XF
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV	Société investissements immobiliers octies (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défasse (44 quinquies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quatordecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	13 999	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG 46 102
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
								Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 578 654
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	1 484 018
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	1 484 018

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

[illegible]

Re

Désignation de l'entreprise		HAUCK HEAT TREATMENT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 086 677
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
PARTICIPATION				9K	9L 134 485
PROVISION ORGANIC				9M	9N 1 400
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN	YO 135 885
à reporter au tableau 2058-A :				↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmntant du transfert).

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2021

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 815 182		- Autres réserves		ZD	1 815 182	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes		ZE		
							Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	1 815 182		Report à nouveau		ZG		
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 815 182	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	334 968	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	691 668	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	283 861	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	872 805	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	3 598 667	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	5 781 969	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	264 330	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	292 815	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	557 145	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	3 021 173	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 252 117	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB	4 532 961	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(1 484 018)	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		(4 459 037)	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO					
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		41412131900027					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

Nº 2059-A-SD

[illegible]

© Sage

Ph

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Rc

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2021

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RC

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	123
	dont apprentis	YF	1
	dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	15 627 501
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	14 112
	TOTAL 1	OX	15 641 613
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	894
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	6 582
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	7 476
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	3 161 086
Variation négative des stocks		OQ	38 875
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 848 790
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	27 381
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	20 870
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	6 097 002
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	9 552 087
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	9 552 087
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	118
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	36 700 661
Période de référence	GY du	GZ au	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

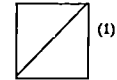
Rb

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 0

N° SIRET 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HAUCK HEAT TREATMENT

ADRESSE (voie) 2 RUE ISAAC NEWTON

CODE POSTAL 25000 VILLE BESANCON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	78344
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SRL Dénomination AALBERTS FRANCE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 78344
 Adresse : N° 73 Voie RUE FRANCOIS MERMET
 Code Postal 69160 Commune TASSIN LA DEMI LUNE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

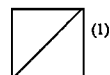
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HAUCK HEAT TREATMENT

ADRESSE (voie) 2 RUE ISAAC NEWTON

CODE POSTAL 25000

VILLE BESANCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RC

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
HAUCK HEAT TREATMENT 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON FRANCE		2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON	
SIRET 31651476900041			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012003

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SRL AALBERTS FRANCE SIRET : 41412131900027
73 RUE FRANCOIS MERMET 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

B ACTIVITE

Activités exercées TRAITEMENT THERMIQUE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	1 484 018
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA Date : 12052021 Lieu : BESANCON

Qualité : DG

Nom du signataire : M ROGER GAUTHIER

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RC

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 235 131 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 JUIN 2021

PREMIERE DECISION

L'Associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 40 446 euros et qui a entraîné un impôt supplémentaire de 11 324 euros (hors contributions).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président, la société Aalberts Surface Technologies Group France pour l'exécution de son mandat et l'établissement des comptes pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de (1 396 667) €, de la manière suivante :

- la totalité au compte « autres réserves », soit (1 396 667) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont en outre été les suivantes :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2017	1 100 505,04 €	15,76 €
31/12/2018	1 350 651,00 €	17,24 €
31/12/2019	0	

Cette décision est adoptée.

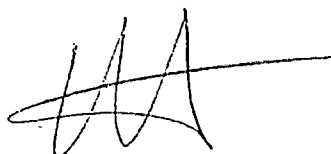
TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide de prélever la somme globale de 5 000 697,50 € sur le poste « Autres Réserves » et de la distribuer à titre de dividendes à compter de ce jour, soit un dividende de 63,83 € par action.

L'ensemble de ces dividendes sera éligible à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques.

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme



Le Président

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 235 131 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS
A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE
LE 30 JUIN 2021**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux Comptes en exécution de sa mission.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Aalberts Surface Technologies est une société industrielle spécialisée dans le traitement thermique.

L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 15 627 501 € et une perte nette de 1 396 667 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 644 809 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 2 730 159 € l'exercice précédent.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2020 a connu une baisse d'activité de 21% liée à la pandémie COVID.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'année 2021, le chiffre d'affaire annuel est en progression.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société Hauck Heat Treatment a adopté une nouvelle dénomination sociale Aalberts Surface Technologies.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

La société a généré un crédit d'impôt de 30 352 € provenant de l'année 2017 et 2018.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice. La société ne dispose par ailleurs d'aucune participation.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

• Autocontrôle

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

• Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

• Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

• Etat de la participation des salariés au capital

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; il sera fait

mention de ces conventions sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	15 771 069 €	
Charges d'exploitation	15 220 242 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		550 827 €
Produits financiers	97 523 €	
Charges financières	3 540 €	
RESULTAT FINANCIER		93 982 €
Produits exceptionnels	1 702 €	
Charges exceptionnelles	2 111 559 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 109 857 €)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices		68 381 €
RESULTAT		(1 396 667) €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	550 827 €	2 634 860 €
Résultat financier	93 982 €	95 299 €
Résultat exceptionnel	(2 109 857) €	13 163 €
Résultat	(1 396 667) €	1 815 182 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 15 627 501 € contre 19 868 726 € pour l'exercice précédent, soit un chiffre d'affaires en baisse de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement en France (15 343 533 € réalisé en France contre 283 967 € à l'étranger), correspond principalement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent notamment une reprise de provision pour impôts (32 103 €), une reprise de provision pour risques et charges (10 818 €), une reprise de provision pour dépréciation de comptes clients (10 242 €), des transferts de charges (89 703 €) et des autres produits (702 €).

Les charges d'exploitation (15 220 242 €) ont diminué d'environ 10%, et correspondent principalement aux achats de marchandises (860 €), aux achats de matières premières (918 715 €), aux variations de stock (32 293 €), aux autres achats et charges externes (5 781 969 €), à la masse salariale (6 414 389 €), aux impôts & taxes (557 145 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (1 479 398 €), à une dotation au compte de provision pour dépréciation du compte client (7 750 €), à une dotation au compte de provision pour risques et charges (6 854 €) et à des autres charges (20 870 €). La masse salariale a diminué de 13 % avec un effectif moyen salarié de 121 personnes au cours de l'exercice, contre 131 personnes à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 550 827 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 2 634 860 € au 31 décembre 2019.

Le résultat financier (bénéficiaire de 93 982 €) représente en produits les intérêts reçus (97 523 €), et en charges, la charge d'intérêts de la société ainsi que les escomptes accordés aux clients (3 540 €).

Le résultat exceptionnel (déficiaire de 2 109 857 €) correspond principalement, en produits, à, à un écart sur provision antérieure pour 1 697 €, et en charges, à une provision pour restructuration et réorganisation (2 111 559 €) et des régularisations sur exercice antérieur (5 €).

Après un impôt sur les sociétés (négatif de 68 381 €), la société a donc réalisé une perte nette comptable de 1 396 667 € contre un bénéfice net comptable de 1 815 182 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué un investissement net de 504 045 €.

Soit 38 920 € en immobilisations incorporelles, 1 094 € en constructions, 556 202 € correspondant à du matériel et des outillages industriels, 5 631 € en agencements mobiliers, 45 194 € en matériels informatique et mobiliers de bureau, 451 555 € en immobilisations corporelles en cours. De plus, des transferts de poste à poste de 1 648 954 € sont venus diminuer les comptes d'immobilisations corporelles en cours.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 1 396 667 € que nous vous proposons d'affecter au comptes « Autres Réserves ».

Par ailleurs, nous vous proposons de prélever la somme globale de 5 000 697,50 € sur le poste « Autres Réserves » et de la distribuer à titre de dividendes à compter du jour de l'assemblée, soit un dividende de 63,83 € par action.

L'ensemble de ces dividendes sera éligible à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques.

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2017	1 100 505,04 €	15,76 €
31/12/2018	1 350 651,00 €	17,24 €
31/12/2019	0	0

5/ Dépenses non déductibles fiscalement/frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 40 446 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 11 324 € (hors contributions).

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6) Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2019, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 765 012 €	1 213 833 €	551 179 €		

Au 31 décembre 2020, les comptes fournisseurs et rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 274 795	752 449 €	522 346 €		

7) Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des créances clients et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2019, les comptes clients et comptes rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
3 154 059 €	3 075 758 €	58 498 €	6 542 €	13 260 €

Au 31 décembre 2020, les comptes clients et comptes rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
2 807 241 €	2 805 800 €	1 379 €	62 €	

VI – RENOUELEMENT MANDAT COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous informons de la fin du mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés, et la fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS, nous proposons à l'Associé unique de procéder au renouvellement de la société Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes titulaire, mais pas de la société BEAS en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

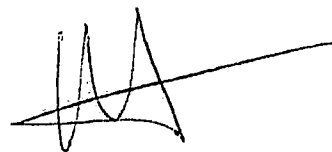
-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré tel qu'indiqué ci-dessus et de donner au Président quitus de sa gestion.

Nous espérons que les propositions qui précèdent, recevront votre agrément et que vous voudrez les consacrer par l'adoption des décisions qui vous sont soumises.

Le Président,
Aalberts Surface
Technologies Group France

Représenté par
Roger Gauthier



REÇU PAR COURRIER
LE 17 JUIN 2022
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

(anciennement dénommée HAUCK HEAT TREATMENT SAS)

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton

25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

(anciennement dénommée HAUCK HEAT TREATMENT SAS)

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton
25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS (anciennement dénommée HAUCK HEAT TREATMENT SAS)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS (anciennement dénommée HAUCK HEAT TREATMENT SAS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6 place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex – France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Auvergne-Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures prévues par cet article, ni le pourcentage du montant total des achats et du chiffre d'affaires de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 23 juin 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Guido CARATI

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON				Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 31651476900041									
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2020				31/12/2019	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA				0	0
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				0	0
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE				0	0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	524 977	AG	327 812		197 165	235 120
		Fonds commercial (1)	AH	3 305 095	AI			3 305 095	3 305 095
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			0	0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			0	0
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	289 619	AO			289 619
	Constructions		AP	6 674 258	AQ	3 791 074		2 883 184	1 987 178
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	27 499 638	AS	22 745 462		4 754 175	6 449 455
	Autres immobilisations corporelles		AT	3 006 983	AU	2 442 113		564 870	641 432
	Immobilisations en cours		AV	2 401 472	AW			2 401 472	3 598 871
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX	0	AY			0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			0	0
		Autres participations	CU		CV			0	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			0	0
		Autres titres immobilisés	BD		BE			0	0
		Prêts	BF		BG			0	0
		Autres immobilisations financières*	BH	39 291	BI			39 291	45 959
		TOTAL (II)			BJ	43 741 333	BK	29 306 461	14 434 870
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	304 213	BM			304 213
En cours de production de biens			BN		BO			0	0
En cours de production de services			BP		BQ			0	0
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			0	0
Marchandises			BT		BU			0	0
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	13 260	BW			13 260	18 470
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	2 971 064	BY	35 083		2 935 981	3 440 232
		Autres créances (3)	BZ	10 573 762	CA			10 573 762	9 460 081
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			0	0
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	47 277	CG			47 277	164 606	
	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	31 912	CI			31 912	38 804	
	TOTAL (III)			CJ	13 941 488	CK	35 083	13 906 405	13 458 699
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (I)	CL					0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					0	0	
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN					0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	57 682 819	1A	29 341 544	28 341 275	30 011 427
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an		CP		(3) Part à plus d'un an	CF	47 635
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT			Exercice N	Exercice N-1
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	4 235 131	4 235 131
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	4 987 912	4 987 912
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	423 514	423 514
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	15 268 462	13 453 280
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-1 396 667	1 815 182
	Subvention d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	23 518 352	24 915 019
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	525 334	
	Provisions pour charges	DQ	557 172	182 671
	TOTAL (III)	DR	1 082 506	182 671
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	171 682	323 004
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 736 616	2 430 317
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 777 169	1 866 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	54 951	293 825
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 740 419	4 913 738
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	28 341 276	30 011 427
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 589 464	4 730 324
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		HAUCK HT					
		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 670	FB		FC	25 703
	Production vendue biens*	FD	7 931	FE		FF	14 645
	services*	FG	15 328 932	FH	283 967	FI	19 828 378
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	15 343 532	FK	283 967	FL	19 868 726
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	108 895
	Autres produits (1) (11)					FQ	878
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 978 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 755
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 046 536
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	186
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	6 891 299
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	563 107
	Salaires et traitements*					FY	5 324 091
	Charges sociales (10)					FZ	2 053 579
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*		GA	1 411 115
				- dotations aux provisions *		GB	6 854
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	19 247
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	11 077
	Autres charges (12)					GE	2 793
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 343 639
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 634 860
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	101 007
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	101 007
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 708
	Différence négative de change					GS	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	5 708
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	95 300
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	2 730 159

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HT									
							Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	1 702	18 535
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*						HB		4 050
	Reprises sur provisions et transfert de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	1 702	22 585
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)						HE		9 422
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*						HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG	2 111 559	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	2 111 559	9 422
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							HI	-2 109 857	13 163
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ		134 485	
Impôts sur les bénéfices* (X)						HK	-68 381	793 655	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)							HL	15 870 294	20 102 091
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)							HM	17 266 961	18 286 909
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	-1 396 667	1 815 182
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	produits de locations immobilières					HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG	1 702	18 535
	(3)	- crédit-bail mobilier *					HP		
		- crédit-bail immobilier					HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)					1H		9 173
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(9)	Dont transferts de charges					A1	89 703	57 738
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		Obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :							Exercice N	
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
	PROVISION RISQUE SOCIAL							417 422	
	PROVISION ARRET LIGNES							1 168 803	
	PROVISION RESTRUCTURATION							525 334	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N	
								Charges antérieures	Produits antérieurs
	ECARTS/PROVISIONS 2019								1 366
DIVIDENDES CLIENTS								336	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1er janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise a identifié des immobilisations décomposables procurant des avantages économiques selon un rythme différent qui sont comptabilisées séparément.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir la valeur comptable.

La valeur actuelle a été retenue comme la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Commentaires spécifiques sur les provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le postes « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Commentaires spécifiques sur les indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en engagements hors bilan.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Commentaires spécifiques sur le chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitements.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice 2020, l'activité de la société Hauck Heat Treatment a été affectée par la pandémie COVID 19 :

Le Chiffre d'affaires 2020 est en baisse de 21% par rapport à l'année 2019.

La société Hauck Heat Treatment a bénéficié d'aide de l'Etat sous forme de chômage partiel.

Il est à noter que le compte courant BNP est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances »

conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (K€)

<i>immobilisations brutes</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	3 790	40		3 830
Immobilisations corporelles	39 368	2 152	1 648	39 872
Immobilisations financières	46		7	39
TOTAL	43 204	2 192	1 655	43 741

Les fonds de commerce sont constitués en très grande partie d'éléments d'actif apportés par la société Thermicentre lors de la fusion absorption de celle-ci en 2005. Lors de cette fusion, les apports ont été effectués pour leur valeur réévaluée. Cette valeur avait été appréciée par application de la méthode dite de la valeur de rente du Goodwill capitalisée sur 8 ans sur l'actif net comptable corrigé rémunéré au taux de rendement obligataire de 5,5 %.

La société a réalisé aucune mise hors service des immobilisations sur 2020.

Le montant total des immobilisations en cours en fin d'exercice s'élève à 2 401 K€

<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	250	78		328
Immobilisations corporelles	26 401	2 577		28 978
TOTAL	26 651	2 655		29 306

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissements et Provisions</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Durée</i>
Conc.brevets.licences.logiciels	525	328	197	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	3 305		3 305	Non amort
Terrains	290		290	Non amort
Constructions	6 674	3 791	2 883	de 10 à 20 ans
Agenc.amenag.constructions				de 3 à 20 ans
Installations techniques matériels et outillages industriels	27 499	22 745	4 754	de 3 à 15 ans
Imm. amen . agenc divers	1 894	1 725	169	de 3 à 11 ans
Matériel de transport, manutention	48	24	24	de 3 à 10 ans
Mat.bureau . Informatique . Mobilier	1 065	693	372	de 1 à 10 ans
Immobilisations en cours	2 401		2 401	Non amort
Dépôts et Cautionnements	39		39	Non amort
TOTAL	43 740	29 306	14 434	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisation corporelles	55	1176		1 231
Stocks et encours				
Comptes de tiers	37	8	10	35
Comptes financiers				
TOTAL	92	1 184	10	1 266

dont dans les immobilisations corporelles, une provision de 7 K€ constituée sur les immobilisations acquises en 2011 jamais mises en service et une provision de 1 169 K€ pour write-off de fours à passage sur Amboise et Vermondans.

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé	39		39
Actif circulant	13 545	13 497	48
Charges constatées d'avance	32	32	
TOTAL	13 616	13 529	87

Dont avec les entreprises liées, dans le poste actif circulant, 312 K€ correspondant à des créances clients et 10 364 K€ pour le cash pool et le solde de l'IS

<i>Charges constatées d'avance</i>
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la repercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF K€

<i>Mouvements de titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Val Nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	78	54,06	4 235
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	78	54,06	4 235

<i>Variation des capitaux propres</i>	<i>Montant</i>
Capitaux propres au 31/12/2019	24 915
Résultat de l'exercice	-1 397
Distribution de dividendes	
Autres mouvements - provisions réglementées	
Capitaux propres au 31/12/2020	23 518

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions pour impôts	32		32	
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	151	943	11	1 083
TOTAL	183	943	43	1 083

Les provisions pour risques et charges correspondent à des coûts de restructuration.

Commentaires spécifiques sur les provisions pour charges

<i>provision pour impôt</i>	<i>Montant</i>
Provisions pour impôt au 31/12/2019	32
Provision pour impôt sur fusion absorption des SCI La Craye et Lafayette en avril 2006*	-32
Provisions pour impôt au 31/12/2020	

Cette provision pour impôts est liée aux opérations de fusion absorption des SCI La Craye et Lafayette réalisée en avril 2006 dont les apports avaient été réalisés pour leur valeur réévaluée, générant chez ces SCI des plus-values d'apport sur les éléments d'actifs. Cette provision, conformément aux dispositions fiscales, fait l'objet d'un étalement sur une durée de 15 ans, 2020 étant la dernière année.

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	172	21	151	
Fournisseurs	1 737	1 737		
Dettes fiscales et sociales	1 776	1 776		
Autres Dettes	55	55		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 740	3 589	151	

Dont dans le poste fournisseurs (21 K€) correspondant à des avoirs avec des entreprises liées

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	3
Fournisseurs	455
Dettes fiscales et sociales	1 287
Autres Dettes	21
Interets courus sur découverts	
TOTAL	1 766

NOTES SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>variation</i>
France	15 344	19 536	-4 192
Etranger	284	333	-49
TOTAL	15 628	19 869	-4 241

<i>Détail des produits et charges financiers</i>	<i>charges</i>	<i>Produits</i>
Escomptes accordés	3	
Autres produits (charges) financiers		97
TOTAL	3	97

Les 97 KE correspondent à des produits de cash pool avec les entreprises liées

<i>Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>charges</i>	<i>Produits</i>
Coût / restructuration / réorganisation / write off	2 112	
Autres		2
TOTAL	2 112	2

Ventilation de la base fiscale et de l'impôt

<i>Ventilation de la base fiscale</i>	<i>base comptable</i>	<i>reintégration</i>	<i>déduction</i>	<i>base fiscale</i>
Résultat d'exploitation	551	163	48	666
Résultat financier	94			94
Résultat exceptionnel	-2 110			-2 110
Participation des salariés			134	-134
TOTAL	-1 465	163	182	-1 484

<i>Ventilation de l'impôt</i>	<i>base fiscale</i>	<i>impôt</i>
Résultat d'exploitation	666	186
Résultat financier	94	26
Résultat exceptionnel	-2 110	-591
Participation des salariés	-134	-38
Déficit reportable		
Créances d'impôt à raison des déficits fiscaux	1 348	377
Crédit Impot Recherche		-30
TOTAL	-136	-68

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	<i>Effet</i>	<i>base fin 2020</i>	<i>Impôt différé</i>	<i>base fin 2019</i>	<i>Impôt différé</i>
Participation des salariés	Allègement			135	38
Provisions congés payés					
Provisions pour risque					
Total allègement d'IS à fin 2020				135	38
Total accroissement d'IS à fin 2020					

ENGAGEMENTS FINANCIERS K€

Engagements donnés				
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Au profit de	
			Filiales	Autres
Avals, cautions et garanties donnés				
Effets escomptés non échus				
Créances professionnelles cédées (Dailly)				
Sûretés réelles consenties				
Autres engagements				
TOTAL				

Engagements reçus				
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Accordés par	
			Filiales	Autres
Avals, cautions et garanties reçues				
Créances garanties				
Autres engagements				
TOTAL				

Engagements réciproques				
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Abandons de créances conditionnelles				
Intérêts à échoir sur emprunts				
Engagement de crédit bail mobilier				
Découvert bancaire autorisé non utilisé				
Escompte autorisé non utilisé				
TOTAL				

AUTRES INFORMATIONS

<i>Effectif moyen par catégories de salariés</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Cadres	27	23
Agents de maîtrise	25	28
Employés	4	5
Ouvriers	65	75
TOTAL	121	131

<i>Intégration fiscale</i>
La société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt. L'accord prévoit au bénéfice des sociétés intégrées une réallocation immédiate des économies d'impôts liées aux déficits et moins values générées par les sociétés membres intégrées. Seule la partie des déficits utilisée par le groupe peut donner droit à réallocation de l'économie d'impôt. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

<i>Identité de la société mère consolidant les comptes de la société</i>
Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante : Sanderburgerlaan 4 3947 CS Langbroek THE NEDERLANDS

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses :

- L'augmentation annuelle des salaires est de :
 - 2,5 % constant pour la catégorie Cadres
 - 2,5 % constant pour la catégorie non Cadres
- Le taux d'actualisation est de 0,35 %
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à :
 - de 60 à 62 ans pour la catégorie Cadre
 - de 60 à 62 ans pour la catégorie non Cadre
- Le taux de rotation retenu est
 - faible pour la catégorie Cadre
 - faible pour la catégorie non Cadre
- Le taux de charges sociales retenu est
 - 35 % pour la catégorie Cadre
 - 45 % pour la catégorie non Cadre
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire Insee 2014-2016 M/F
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective proratisée.

Les engagements :

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'établit ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle ou passif social à la clôture de l'exercice	1 198	1 351

AUTRES INFORMATIONS (suite)

Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Evénements post clôture

La société Hauck Heat Treatment SAS change de dénomination sociale et adoptera la dénomination sociale AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS à compter du 01/01/2021.